Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260987-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/08/2026
Affichée le 28/08/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi trois septembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/09/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné pouvoir à M. HURAUX Alexandre
M. GERVIS Philippe
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

Madame BROSSAY Aurélie a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

2026.09.87) CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL DE CUISINE DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance pour le matériel de cuisine de la salle communale et de la salle des fêtes afin de respecter la règlementation et de prévenir les risques de dysfonctionnement.
Il présente au conseil municipal une proposition de devis pour un contrat annuel pour la vérification de tout le matériel de cuisine pour un passage par an.

Il propose de retenir le devis d'ALLIANCE Froid Cuisine Rennes dont le montant de la redevance annuelle en formule 3 est de 585 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le devis d'ALLIANCE Froid Cuisine Rennes pour un contrat d'entretien préventif de matériel de cuisine, formule 3, 1 visite annuelle, à compter du 1er octobre 2026 pour une durée indéterminée, dont le coût annuel est de 585 € HT soit 702 € TTC. Ce contrat pourra être résilié selon un préavis de 3 mois.
La dépense sera payée en section de fonctionnement au 6156 (maintenance).

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260987-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tous documents s'y rapportant.

PJ : Contrat

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 septembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE